

Mairie
26100 Romans sur Isère

À Valence, le 16/10/2020

Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation d'une régates.

M. La Maire Marie-Hélène Thoraval,
M. L'adjoint délégué aux sports Damien Got,
M. Le chef de service Vie Associative Christophe Gaillardon,
M. Le Directeur des sports Henri Chambris,

La préfecture a du vous transmettre notre demande d'organisation d'une régates à l'Aviron sur le plan d'eau en amont du barrage de Pizançon, Dimanche 8 novembre. Il nous a été demandé de vous faire valider le protocole sanitaire que nous déploierons lors de cette manifestation.

A l'origine nos régates accueillent environ 300 personnes sur un même site. Cette situation ne permettrait de garantir les conditions sanitaires nécessaires aussi par rapport à la demande effectuée en préfecture nous avons aménagé l'organisation pour réduire la concentration des personnes sur un même site.

Protocole Sanitaire

Répartition des participants

La première mesure a été de scinder répartir les participants sur deux lieux d'accueil :

- Base Fenestrier à Romans sur Isère
- Base du Martinet à Chatuzange le Goubet

Chaque site accueillera 70 participants (incluant les encadrants). Les 25 bénévoles faisant partie de l'organisation seront répartis sur les deux sites aussi.

Pour ce faire, nous avons limité les inscriptions à 20 rameurs par club pour les courses du matin et 20 rameurs par club pour les courses de l'après-midi. Nous avons aussi réduits à 7 le nombre de clubs pouvant participer à la régates (6 clubs du Comité Drôme Ardèche et 1 club Isérois proche du département)

- Aviron Valentinois (26),
- Sports Nautiques Tain Tournon (26/07),
- Aviron Romanais Péagois (26),



DRÔME
ARDÈCHE

- Aviron Nautique Romanais Péageois Goubétois (26)
- Aviron Viviers Montélimar Chateauneuf (07)
- Club d'Aviron de Pierrelatte (26)
- Aviron Sud Grésivaudan (38)

Autres mesures et restrictions qui seront mises en place

- Nous invitons les clubs à faire des arrivées échelonnées en fonction de l'horaire de la course afin de limiter le nombre de rameurs sur le parc à bateau.
- Port du masque obligatoire pour tous.
- Respect de la distanciation physique.
- Application des gestes barrières.
- Pour les rameurs, le masque devra être ôté uniquement lors la prise de position sur les bateaux et remis avant de mettre les pieds sur le ponton.
- Port du masque obligatoire pour les barreurs sur les bateaux barrés à l'arrière.
- Une circulation à sens unique sera mise en place pour accéder aux pontons. Les pontons d'embarquement et de débarquement seront identifiés ce qui limitera les croisements. Un seul bateau à la fois par ponton.
- Le public sera limité aux seuls encadrants des clubs ou parents accompagnateurs (chauffeurs)
- Pas de buvette.
- Pas de vestiaires.
- Sur les bateaux de sécurité, port du masque obligatoire si plus d'une personne.
- Pas de regroupement de plus de 10 personnes, nous invitons les entraîneurs à faire des débriefing par équipage (équipages pouvant aller de 1 à 9 personnes).
- Réunion des délégués : 1 seul représentant par club (Masque obligatoire / distanciation de 1m50 dans le gymnase).
- Pas de cérémonie de remise de médailles.
- Nettoyage des bateaux et avirons entre chaque changement d'équipages.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires et si le protocole convient je vous invite à me le retourner signé par e-mail à ecrire@aviron2607.fr en mettant en copie la préfecture.

Veuillez agréer M. Le Maire et M. L'adjoint à la vie associative, mes sincères salutations.

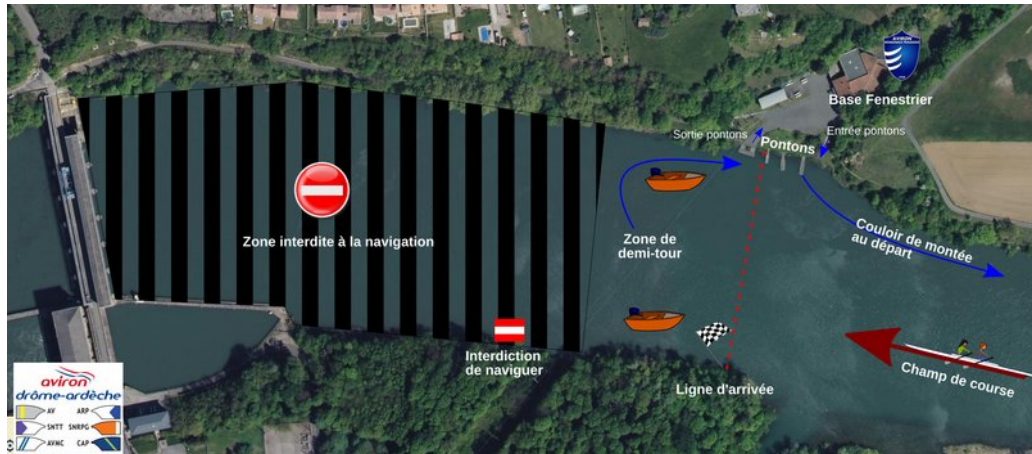
John Fleuret

Président du Comité Drôme Ardèche d'Aviron

Comité Drôme Ardèche d'Aviron
Maison des bénévoles du sport
71, rue Latécoère - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 75 47 56



Plan Base Fenestrier



Plan Base du Martinet

